



Yvelines • Hauts-de-Seine

PROCES-VERBAL

COMITÉ TECHNIQUE

DU

17 juin 2019

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale	X	X
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive	X	X
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions	X	X
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale	X	X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		

SUPPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Caroline BUSTOS	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale	Arrivée 11 h 20	
Morgane SANCHEZ	Adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		X
		Votants : 5	

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Yann FISANNE	CGT		X
Aurélie SUBTIL	CGT		X
Gaël BECOT	Convergence syndicale		X
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale		X
Yves BERRY	Convergence syndicale		X

SUPPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Thierry COUPEAU	CGT		
Laurent HENU	CGT		
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale	X	
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale		
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
		Votants : 5	

Monsieur Ghislain FOURNIER ouvre la séance à 11 heures.

Monsieur Dominique BENOIT, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure les fonctions de secrétaire de séance.

A l'invitation de Ghislain FOURNIER, Monsieur Gaël BECOT est désigné secrétaire adjoint de séance.

ORDRE DU JOUR

* * * * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2019
- 2) Exercice du droit syndical
- 3) Déblocage de la carte APETIZ les dimanches et jours fériés
- 4) Mise en œuvre du Compte Personnel Formation pour les agents non titulaires
- 5) Modification des modalités de fonctionnement du Compte Epargne Temps
- 6) Mise en place du RIFSEEP pour les attachés et assistants de conservation du patrimoine
- 7) Fixation des types et montants de vacation
- 8) Création d'emplois non permanents pour le service de la voirie
- 9) Coopération en matière d'entretien et d'exploitation de la voirie entre la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines
- 10) Relevé des suites de la séance du 20 février 2019
- 11) Questions diverses

CONVERGENCE SYNDICALE

Convergence rappelle qu'il avait été convenu lors du dernier Comité qu'un courriel serait adressé aux agents de l'EPI pour les informer de la mise à disposition d'un relevé de décisions sur le site de l'EPI.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°2 – Exercice du droit syndical

Les membres du Comité technique examinent le projet et formulent les remarques suivantes :

CGT :

Messagerie : quand sera-t-elle mise à disposition ?

⇒ avant l'été

Moyens et équipements : demande d'augmentation de la quantité de papier

⇒ accord pour 3 500 copies par organisation syndicale

Réunions syndicales : demande de pouvoir regrouper les réunions mensuelles d'information sur 4 mois

⇒ accord pour 4 heures maximum

Frais de déplacement : demande d'indemnisation

⇒ accord pour remboursement des frais de déplacement au réel

⇒ uniquement dans le cadre des déplacements liés à la réunion des instances et à l'exercice du droit syndical

⇒ exclusion des formations syndicales

⇒ à partir de l'installation du comité technique le 20 février 2019

⇒ selon une procédure à fournir par le Secrétaire général

CONVERGENCE SYNDICALE

Combien y-a-t-il de sites d'intervention ?

⇒ la même question ayant été posée dans le cadre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, la réponse sera adressée aux deux instances simultanément

Moyens et équipements : demande de pouvoir effectuer des tirages couleur en A 3

⇒ accord

Site Intranet : Création d'un espace d'information accessible aux agents de l'EPI réservé aux syndicats

⇒ un espace sera créé dans l'onglet « Dialogue social »

Communication : demande de pouvoir disposer de la liste nominative du personnel avec adresse de messagerie

⇒ le Secrétaire général vérifie si une telle liste est communicable

Nomenclature des catégories d'absence : à revoir suite à la publication du décret du 12 juin 2019

⇒ les modifications seront faites

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n° 3 – Déblocage de la carte APETIZ les dimanches et jours fériés

CGT :

Demande de déblocage de la carte pour tous les agents susceptibles d'intervenir le dimanche et les jours fériés.

- ⇒ le Président indique que cette étude a été réalisée à partir des déclarations des agents sans précision du lieu d'intervention dans ou en dehors de la résidence administrative
- ⇒ Morgane SANCHEZ indique qu'il est très rare que les interventions aient lieu en dehors de la résidence administrative

Au vu de cette étude, le Président ne donne de suite favorable à la demande de déblocage de la carte APETIZ les dimanches et jours fériés.

Point n° 4 – Mise en œuvre du Compte Personnel Formation pour les agents non titulaires

CONVERGENCE SYNDICALE

Un réajustement de ce budget est-il envisageable ?

- ⇒ le Président rappelle que ces dispositions ne concernent que les personnels salariés de l'Établissement
- ⇒ le Président indique qu'un réajustement pourra être envisagé au vu des demandes tout en restant en proportion des effectifs concernés

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n° 5 – Modification des modalités de fonctionnement du Compte Epargne Temps

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n° 6 – Mise en place du RIFSEEP pour les attachés et assistants de conservation du patrimoine

CONVERGENCE SYNDICALE et CGT

Font remarquer que le document envoyé fait référence à une décision de l'EPI qui n'était pas accessible ni jointe et que le tableau des coefficients d'attribution des montants était absent. Les syndicats demandent d'une manière générale des explications et des clarifications quant à l'application du RIFSEEP aux agents de l'EPI.

Le Secrétaire général rappelle qu'il se tient à la disposition des représentants du personnel s'ils souhaitent des éléments complémentaires aux rapports.

Une note sera transmise aux représentants du personnel et un interlocuteur RH sera désigné

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour		
Abstention	5	
Contre		
⇒ ABSTENTION		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n° 8 – Création d'emplois non permanents pour le service de la voirie

CGT

Proposition du recrutement d'une brigade volante d'agents

⇒ le Président ne retient pas cette proposition

Quelle est la distinction entre l'intérim et le recrutement d'agents non permanents ?

⇒ l'intérim est une prestation de service régie à l'entreprise de travail temporaire

⇒ les agents non permanents sont recrutés et rémunérés par l'Etablissement

CONVERGENCE

Quelle est la durée maximum de ces contrats ?

⇒ la délibération prévoit 3 agents pendant 3 mois

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n° 9 – Coopération en matière d'entretien et d'exploitation de la voirie entre la communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine et le Département des Yvelines

Le Secrétaire général indique que ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 26 juin, il est retiré de l'ordre du jour du Comité technique.


Point n° 10 – Relevé des suites de la séance du 20 février

Questions diverses

Le Président rappelle que, conformément à l'article 13 du règlement intérieur voté le 20 février 2019, les questions diverses doivent lui être adressées au plus tard quinze jours avant la réunion.

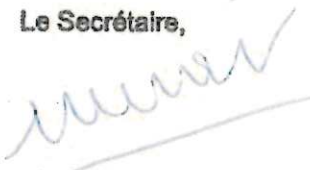
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 12 heures 15.

Le Président,



Ghislain FOURNIER
Président de la commission
Personnel, administration
générale

Le Secrétaire,



Dominique BENOIT
Secrétaire général
de l'Etablissement public
interdépartemental

Le Secrétaire adjoint,



Gaël BECOT